

Prévoyance complémentaire: une solution attrayante, sûre et flexible

Top Invest est le complément sur mesure d'une solution de base LPP. Cette solution permet de dégager de meilleurs rendements des placements, d'obtenir une meilleure rémunération et de fournir ainsi des prestations plus élevées à la retraite. Elle allie de faibles cotisations de risque à une sécurité élevée.

Vos objectifs et exigences

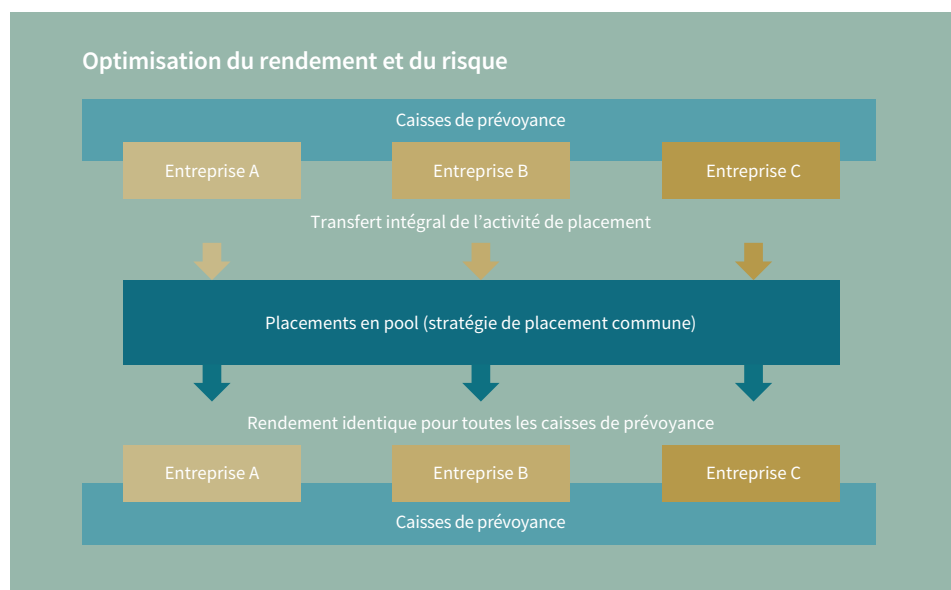
- Prévoyance complémentaire flexible, venant compléter une prévoyance de base
- Prestations de prévoyance supplémentaires pour certaines catégories de personnes
- Sécurité maximale grâce à un taux de couverture élevé
- Délégation complète de la responsabilité des placements
- Prélèvement trimestriel des contributions, à terme échu
- Délégation complète de la gestion, de la gestion et de l'administration
- Administration en ligne simple et rapide
- Couverture intégrale des risques d'invalidité et de décès par AXA Vie

Stratégie de placement commune

La stratégie de placement vise à garantir à tout moment les prestations de prévoyance et à générer un revenu supplémentaire. La mise en pool des placements réduit les coûts et les risques et permet d'accroître durablement l'efficacité. Le produit des intérêts et des titres est intégralement attribué à la fondation collective. La rémunération des avoirs de vieillesse est fixée par le Conseil de fondation de la fondation collective, en fonction des réserves disponibles et du rendement commun réalisé.

Informations transparentes

Lors de l'élaboration de vos plans de prévoyance, toutes les possibilités d'optimisation vous sont présentées. Vous recevez régulièrement des informations compréhensibles destinées à la direction de l'entreprise et aux assurés.



Top Invest en un coup d'œil

Solution de prévoyance	Solution semi-autonome avec placements en pool
Concept de placement	<p>La fortune de prévoyance de toutes les entreprises affiliées est placée et gérée professionnellement par la fondation collective et AXA Asset Management conformément à une stratégie de placement uniforme.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les rendements des placements sont attribués dans leur intégralité à la fondation collective.• Le Conseil de fondation fixe la rémunération des avoirs de vieillesse sur la base des réserves disponibles et du rendement commun réalisé et décide de l'utilisation du revenu supplémentaire, qui peut par exemple servir à constituer des réserves ou à rémunérer davantage les avoirs de vieillesse.
Groupe cible	Entreprises qui ont besoin d'un complément idéal à une prévoyance de base, visent la sécurité mais ne peuvent ou ne souhaitent pas assumer la responsabilité des placements.
Plans de prévoyance	Aménagement flexible des prestations de prévoyance
Modalités de paiement	Prélèvement trimestriel des contributions, à terme échu
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Couverture des risques actuariels d'invalidité et de décès par AXA Vie SA• AXA Fondation Prévoyance complémentaire assume la responsabilité des risques de placement• Placements privilégiant la sécurité
Transparence	<ul style="list-style-type: none">• Transparence totale grâce à la séparation claire entre le processus de placement et le processus de risque• Informations simples et claires pour l'entreprise comme pour les assurés• Rapport sur les placements disponible sur Internet
Administration	<ul style="list-style-type: none">• Gérance, gestion et administration par AXA Vie SA• Accès électronique direct aux données de prévoyance• Mutations via Internet



Nous avons éveillé votre intérêt? Prenez sans tarder rendez-vous avec l'un des spécialistes en prévoyance d'AXA. **Vous trouverez de plus amples informations sur** [AXA.ch/caisse-pension](https://www.axa.ch/caisse-pension).

AXA Fondation Prévoyance complémentaire

Nom de la fondation	AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur		
Société fondatrice / date de fondation	AXA Vie SA / 23 mai 1969		
But	Solution semi-autonome avec placements en pool La Fondation a pour but la gestion de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle propose des plans de prévoyance qui comprennent exclusivement des prestations dépassant le cadre prescrit par la loi en matière de prévoyance professionnelle obligatoire.		
Caractéristiques et concept	Activité de placement <ul style="list-style-type: none">Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement, le risque de placement étant assumé par la fondation collective et les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées.La fortune est placée par AXA Asset Management. Garantie des prestations de prévoyance <ul style="list-style-type: none">Les prestations dues en cas d'invalidité et de décès d'une personne assurée survenant avant l'âge de la retraite sont réassurées auprès d'AXA Vie SA.Les prestations de vieillesse et les rentes de survivants correspondantes dues en cas de décès survenant après l'âge de la retraite sont versées par le Conseil de fondation. Gestion et exécution <ul style="list-style-type: none">AXA Vie SA		
Société gérante	AXA Vie SA, Winterthur		
Experts	Libera SA, Zurich		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich		
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)		
Membres du Conseil de fondation	Représentants des salariés <ul style="list-style-type: none">Kurt Sieber, administration fiscale, RebsteinMarc Goumaz, WIR Bank Genossenschaft, BâleRolf Wehrli, suissetec nordwestschweiz, Pratteln	Représentants des employeurs <ul style="list-style-type: none">Christoph B. Bühler (président), böckli bühler partner, BâleStephan Heuberger, HRM Systems AG, WinterthurBeat Baltensperger, Baltensperger AG, Winterthur	
Principaux chiffres clés de la fondation		2017	2016
Affiliations		2288	2368
Personnes assurées actives		7685	8170
Bénéficiaires de rente		1563	1598
Somme au bilan (en mio. CHF)		1372	1480
Avoirs de vieillesse (en mio. CHF)		1015	1123
Rémunération des avoires de vieillesse		0,75 %	1,25%